



CONCOURS PHOTO

« Je, tu, il, nous lisons »

RÈGLEMENT



Le concours photo « Je, tu, il, nous lisons » est organisé par le Lycée Centre Sud de Ducos. Il est ouvert à tous les élèves de l'établissement.

Article 1 : Thème

1. Le concours photo a pour thème

« Je, tu, il, nous lisons. La lecture dans tous ses états ».

2. Toutes les techniques seront acceptées ainsi que tous les genres photographiques. Le matériel utilisé pourra être varié : téléphone, appareil photo numérique ou argentique, reflex ou compact, etc.

Article 2 : Fonctionnement du concours

1. Chaque participant peut envoyer jusqu'à 3 photos.

2. Les photos pourront être envoyées soit sous forme de fichiers aux formats graphiques courants, mais le moins compressés possibles, à l'adresse Internet suivante : cdilycecentresud@ac-martinique.fr, soit sous forme d'un tirage au format A4 (ou inférieur) à l'adresse : Lycée Centre Sud, CDI (Concours Photo), A l'attention Mme Barthélémy, Quartier Vaudrancourt, 97224 Ducos.

3. L'ensemble des photos sera soumis à un jury qui sélectionnera les meilleures photos en vue d'un classement et d'une exposition.

4. Les photos pourront être accompagnées d'un titre, **mais ne devront en aucune manière être signées**

5. Chaque photo doit avoir un auteur clairement identifié (renseignements portés sur la fiche d'inscription). Les photos proposées sous un pseudonyme ou de manière anonyme ne seront pas recevables.

6. Le jury de ce concours se réserve le droit de retirer une photo si celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui.

7. Tout participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au concours et accepter le présent règlement. (Voir formulaire joint en annexe à renvoyer à l'adresse postale du concours).

Article 3 : Date limite d'envoi

Les photos devront être reçues avant le 8 avril 2016

Article 4 : Dotation

Les meilleures photos retenues par le jury seront récompensées par des lots offerts par les partenaires du concours.

Article 5 : Droits photographiques et droit à l'image / abandon des droits

1. Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont titulaires des droits d'auteur de chacune des photos proposées au jury, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes chacune des photos.
2. Les participants autorisent le Lycée Centre Sud à utiliser librement les photographies adressées, pour reproduction, édition et représentation sur différentes formes de supports, à savoir : médias, sites internet de l'établissement ou de l'académie, site, expositions, affiches, informations liées au concours. Ces utilisations (reproduction, édition, représentation) ne pourront donner lieu à une rétribution ou un versement de droit d'auteur.
3. Si l'auteur présente une photographie dont le sujet principal est une ou plusieurs personnes reconnaissables, il doit avoir obtenu leur accord au préalable, et si le sujet est mineur, l'autorisation parentale (voir formulaire d'autorisation de prise de vue jointe en annexe).
4. Chaque participant s'engage à ce que la photo qu'il envoie n'ait pas fait l'objet de publication au préalable, ni de contrat d'édition à venir et à ne pas s'être inspiré directement ni indirectement d'une photo déjà publiée précédemment.

Art. 6 : Composition du jury

1. Le jury sera composé de :

- 1 ou 2 photographe(s) professionnel(s)
- 2 enseignants initiateurs du projet
- 1 représentant institutionnel

2. Le jury sélectionnera les photographies primées, sur la base de critères artistiques et techniques :

- respect du thème
- impact visuel
- composition de la photographie
- qualité technique

3. Le jury sera souverain et pourra jusqu'à la décision officielle d'exposer, apporter toutes modifications au résultat de la délibération et notamment dans le cas où les photos seraient entachées de contrefaçons ou plagiat, mais aussi si les photos ne sont pas libres de droits, ou trop proche d'une photo déjà publiée ou diffusée.

Article 7 : Exposition

1. Le lieu de l'exposition reste à définir

2. La date du vernissage et de la remise des prix du concours sera fixée ultérieurement. Tous les photographes en seront avertis en temps voulu.

3. La dotation aux candidats sélectionnés par le jury se fera à ce moment là.

Article 9 : Restitution des œuvres

Les organisateurs se réservent le droit d'exposer les photos sélectionnées par le jury dans d'autres lieux. La restitution finale des œuvres à leurs auteurs se fera, une fois les expositions terminées, sur simple demande adressée à : Lycée Centre Sud, CDI (Concours Photo), A l'attention Mme Barthélémy, Quartier Vaudrancourt, 97224 Ducos.

Article 10 : Réclamations

La participation à ce concours requiert le plein accord des concourants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Les organisateurs se réservent le droit, en cas de force majeure ou pour toute cause indépendante de sa volonté, de modifier les dates ou d'annuler le concours.

Fait à Ducos, le 1^{er} octobre 2015

Ce règlement et tous les documents associés sont disponibles en fichiers au format pdf sur le site du Lycée : <http://site.ac-martinique.fr/lpocentresud/>



CONCOURS PHOTO
« Je, tu, il, nous lisons »
FICHE D'INSCRIPTION



Nom

Prénom : Age :

Adresse :

.....

Email :

Ma signature sur la fiche d'inscription implique l'acceptation du règlement du concours (Consultable sur : <http://site.ac-martinique.fr/lpocentresud/>, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur et le droit à l'image des personnes que je photographie.) J'ai pris également connaissance que mes images ne devaient pas être signées

Fait à, le

Signature :

AUTORISATION DE PARTICIPER POUR LES MINEURS :

Je soussigné, responsable légal de, l'autorise à participer au concours photo « Je, tu, il, nous lisons ».

J'ai bien noté que ma signature implique l'acceptation du règlement du concours (Consultable sur : <http://site.ac-martinique.fr/lpocentresud/>, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur et le droit à l'image des personnes que je photographie.) J'ai pris également connaissance que mes images ne devaient pas être signées

Fait à, le

Signature :



CONCOURS PHOTO
 « Je, tu, il, nous lisons »
 AUTORISATION DE REPRÉSENTATION
 PHOTOGRAPHIQUE (majeur)



**AUTORISATION DE REPRESENTATION PHOTOGRAPHIQUE
 POUR UNE PERSONNE MAJEURE :**

ENTRE : Mme, M Né(e) le ... / ... / à
 Demeurant

 Dénommé(e) ci-après « Le
 modèle »

ET :(le photographe)

Par le présent contrat, le MODELE cède au PHOTOGRAPHE les droits qu'il
 détient sur son image telle que reproduite sur les photographies réalisées à
 le

En conséquence, le MODELE autorise le PHOTOGRAPHE à reproduire et
 publier/diffuser la (ou les) photographie(s) (prises de vues générales ou
 portraits), réalisées dans le cadre du présent contrat à l'occasion du concours
 photo organisé par le Lycée Centre Sud.

Fait à : , le

Le photographe,

Le modèle,



CONCOURS PHOTO
« Je, tu, il, nous lisons »
AUTORISATION DE REPRÉSENTATION
PHOTOGRAPHIQUE (mineur)



**AUTORISATION DE REPRESENTATION PHOTOGRAPHIQUE
POUR UNE PERSONNE MINEURE :**

ENTRE : Mme, M Et Mme, M
Demeurant
..... Dénommé(e) ci-
après « Les représentants légaux » de l'enfant dont le nom est :
....., né(e) le ... / ... / à,
demeurant
..... Dénommé(e) ci après « L'enfant »

ET :

Par le présent contrat, les REPRESENTANTS LEGAUX cèdent au
PHOTOGRAPHE les droits qu'ils détiennent sur l'image de leur ENFANT
telle que reproduite sur les photographies réalisées à le
.....

En conséquence, les REPRESENTANTS LEGAUX autorisent le
PHOTOGRAPHE à reproduire et publier/diffuser la (ou les) photographie(s)
(prises de vues générales ou portraits), réalisées dans le cadre du présent
contrat à l'occasion du concours photo organisé par le Lycée Centre Sud.

Fait à :, le

Le photographe,

Les représentants légaux,